

Hépatite A : Appel à la vigilance

Le 5 août 2021 – Pour diffusion immédiate

À tous les : Médecins omnipraticiens et spécialistes,
Infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés,
Infirmières et infirmiers en maladies infectieuses

Objet : Hépatite A reliée à la consommation de mangues congelées

État de situation :

La Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale désire vous informer que des mangues congelées contaminées par le virus de l'hépatite A ont été distribuées chez les détaillants en alimentation à travers le Canada. Des cas d'hépatite A sont survenus au Québec en lien avec la consommation de ces mangues.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a émis un rappel de ces produits le 30 juillet 2021 :

<https://inspection.canada.ca/avertissements/2021-07-30/fra/1627691106085/1627691112044>

Vous trouverez à cette adresse la liste complète des marques et numéros de lots visés (CUP) ainsi que des photographies des emballages de ces produits. **Ces produits ne doivent pas être consommés.**

Ces produits ont pour date de péremption novembre 2022 et décembre 2022. Il est donc possible que certaines personnes aient encore ce produit dans leur congélateur ou en aient consommé récemment.

Recommandations :

Personnes symptomatiques

Nous vous demandons donc d'être vigilant si une personne se présentait avec des symptômes compatibles avec une hépatite A : fièvre, céphalées, nausées, anorexie, vomissements, diarrhée, douleurs

abdominales, urine foncée et possiblement jaunisse. La période d'incubation de l'hépatite A est de 14 à 50 jours.

Pour ces personnes procédez à l'investigation usuelle (bilan hépatique et sérologie des hépatites virales incluant la sérologie pour l'hépatite A IgM et IgG anti-VHA, etc.) et questionner le patient sur une potentielle consommation de mangues congelées dans les 50 jours précédant la date de début des symptômes. Le cas échéant, le diagnostic d'hépatite A devient plus probable. Demander alors à l'individu de conserver les restes du produit consommé afin de le faire analyser par l'intermédiaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Rappelez les mesures de prévention afin d'éviter la transmission fécale-orale.

Déclarer rapidement ces cas à la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale :

- Par téléphone : 418-666-7000 et suivre les instructions
- Par télécopieur : 418-661-7153

Personnes asymptomatiques

Nous vous recommandons aussi de **référer à Info-Santé** les personnes **asymptomatiques** mais ayant **consommé des mangues congelées du lot visé dans les 50 derniers jours**. Info-Santé fera un premier tri des appels par questionnaire standardisé, évaluera la pertinence d'interventions complémentaires et fera le relai avec le réseau de la santé pour les actions requises. Info-Santé : appelez au 811.

Tableau résumé

Symptômes	Situation		Actions attendues
	Consommation du produit dans les derniers 50 jours		
OUI	NON		<ul style="list-style-type: none"> • Investigation d'hépatite virale et diagnostic différentiel
OUI	OUI		<ul style="list-style-type: none"> • Investigation d'hépatite virale et diagnostic différentiel • Si le diagnostic d'hépatite est établi, signaler la situation à la santé publique, même si l'identification du virus par sérologie n'est pas encore connue. • Produit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas consommer ○ Conserver pour analyse par l'ACIA.
NON	OUI*		<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des symptômes • Appel à Info-Santé 811 • Produit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas consommer ○ Conserver pendant 50 jours ○ Jeter après 50 jours
NON	NON		<ul style="list-style-type: none"> • Produit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas consommer ○ Jeter le produit

*Pour la personne qui a consommé le produit il y a plus de 50 jours et qui est restée asymptomatique, celle-ci peut être rassurée puisque la période d'incubation de la maladie est terminée.